



# Syndicat National Unifié des Impôts

## Section de la Haute Garonne

Contact : Christian TERRANCLE  
06 19 35 90 26  
christerrancl@club-internet.fr

# Forum Social Toulousain

## 24 janvier 2009

## Fraude Fiscale en Haute Garonne : sans doute autour du milliard d'euros !!!

La définition de la fraude n'est pas la même pour tous ainsi le Conseil des Impôts parle de fraude fiscale quand il s'agit d'un comportement délibéré qui fait l'objet d'une majoration pour mauvaise foi et éventuellement d'une répression pénale. Or il est très complexe de prouver la mauvaise foi qui se traduit par l'application de sanctions et pénalités ce qui est assez rare.

Cette approche est extrêmement restrictive car elle ne tient pas compte de la réalité d'une fraude fiscale multiforme.

Le SNUI retient pour sa part l'approche de Pierre Beltrame (*L'impôt Paris 1987*) pour qui la fraude est « *une infraction à la loi dans le but d'échapper à l'imposition ou d'en réduire le montant* ». Pour nous il y a bien fraude quand cela se traduit par un évitement de l'impôt qui se traduit par des recettes moindres pour les finances publiques avec toutes les conséquences sociales et économiques que cela induit.

C'est sur cette base que le SNUI tente d'estimer le montant de la fraude depuis très longtemps, en particulier par extrapolation des données du contrôle fiscal qui sont des données fiables dès lors que l'on tient compte du fait que les entreprises et les particuliers ne sont pas tous des fraudeurs en puissance.

**Au plan national** la dernière estimation du SNUI sur la période 2004/2005 montrait que la fraude était comprise entre 42 et 51 milliards d'euros, la différence s'expliquant par les difficultés de ce type d'estimation et le fait, notamment, que le SNUI essaye d'intégrer les effets de l'évasion fiscale internationale comme ceux de la « petite fraude ».

L'approche du SNUI est (il était temps !) confortée et crédibilisée par la commission des finances du Sénat qui s'est alarmée du niveau de la fraude en France en reprenant l'estimation du Conseil des Prélèvements Obligatoires (29 à 40 milliards d'euros dont 70% pour la fraude strictement fiscale).

**Au plan de la Haute Garonne** et selon la même approche basée sur des données objectives (montant moyen d'un contrôle par exemple, nombre de contribuables, de dossiers vérifiés, etc...), **on peut sans doute estimer la fraude fiscale aux environs d'1 milliard d'euros** ce qui représente à peu près 2% de l'estimation nationale soit... le poids du département par rapport à l'ensemble du territoire. Ainsi par exemple il y a à peu près 30 000 redevables soumis à l'impôt sur les sociétés en Haute Garonne sur 1 350 000 en France, 68 000 redevables soumis à la TVA sur 3 430 760, etc... C'est moins vrai en matière d'impôt sur le revenu où le département représente un poids plus faible, environ 1,5%, échelle que l'on retrouve au niveau du contrôle.

Quelques chiffres que l'on peut citer (nombre de contrôles local et national) :

- un peu plus de 500 vérifications de comptabilité sur environ 52000
- un peu plus de 3000 contrôles sur pièces d'impôt sur les sociétés sur environ 90000
- un peu plus de 2000 contrôles de TVA sur environ 85000
- un peu plus de 16000 contrôles d'impôt sur les revenus sur 1 200 000

Au final, une partie des impôts et taxes redressés (Impôts sur les Sociétés, TVA, Impôt sur les Revenus), qui ne sont pas forcément encaissés par l'Etat pour diverses raisons, représentent aux alentours de 2,5 milliards d'euros au plan national et 67 millions d'euros pour la Haute Garonne soit un peu plus de... 2%. Les rappels sur les droits d'enregistrement représentent environ 32 millions d'euros en Haute Garonne sur 1,6 milliards au plan national soit... 2%.

L'ensemble de ces données, au plan local comme au plan national, crédibilise l'estimation que peut faire le SNUI d'un montant de fraude présumée aux alentours d'1 milliard d'euros en Haute Garonne. Il est clair cependant que l'on peut penser qu'il y a moins de fraude dans une zone économique avec des entreprises de très haute technologie qui pratiquent plutôt l'optimisation fiscale (filiales et/ou sièges sociaux dans divers pays) mais en revanche, comme au niveau national, on sait par exemple que les activités libérales sont moins contrôlées, que le bâtiment et le secteur automobile de transit sont des secteurs sensibles sur la fraude et que leur contrôle conduit, dans un grand nombre de cas, à ne rien récupérer parce que l'entreprise a cessé et/ou leurs dirigeants sont devenus introuvables.

Au final, qu'il s'agisse du nombre d'emplois (10 emplois encore supprimés en 2009), des lois, des consignes aux services ou des moyens matériels, la Haute Garonne n'est pas mieux lotie que l'ensemble du territoire pour lutter efficacement contre la fraude fiscale.



# Le bouclier fiscal en Haute Garonne : comme ailleurs des cadeaux énormes aux plus riches !!!

**Un premier rappel** sur le bouclier, le principe est de calculer le rapport entre les revenus et la somme des impôts locaux sur la résidence principale, l'ISF et l'impôt sur les revenus et de considérer que le taux d'imposition maximum sur ce rapport ne peut dépasser 50%. Un contribuable qui dépasse ce plafond se voit rembourser la différence entre le montant des impôts concernés et le montant résultant de l'application du plafond. Le coût estimé pour la collectivité est de 400 millions d'euros ce qui représente, peu ou prou, l'équivalent des 33000 suppressions d'emplois dans la fonction publique pour 2009 !!!

**Un deuxième rappel**, le gouvernement prétend que cette mesure concerne majoritairement des personnes à faibles revenus ou ayant connu une chute brutale de leurs revenus... c'est vrai. Mais ce que ne dit pas le gouvernement c'est qu'on parle là de sommes très modiques, les taxes foncières de ménages souvent sans activité qui sont propriétaires (avec le crédit sur le paletot) et ne peuvent pas assumer le poids d'impôts locaux qui ne cessent par ailleurs d'augmenter.

Partout en France un certain nombre de bénéficiaires potentiels du bouclier fiscal n'avaient, dans un premier temps, pas déposé de demande et il était bien clair pour nous qu'il fallait y voir, avant tout, de fortes craintes d'avoir à exposer l'ensemble de leur patrimoine foncier et financier.

Un exemple qui confirme notre affirmation, cet extrait d'un entretien (daté de 2007 et pour le Figaro cela va de soi) de Laurent Desmoulière, responsable d'ingénierie patrimoniale : «... **Tous les contribuables concernés par le bouclier fiscal ont-ils intérêt à remplir une demande de restitution ?**

*Laurent Desmoulière : Contrairement aux apparences, il existe de vrais risques à demander la restitution du trop-perçu, car l'administration fiscale ne manquera pas de vérifier les déclarations d'impôt sur le revenu et d'ISF. Avant d'effectuer une telle demande, il faut s'assurer que ses précédentes déclarations d'impôt sur le revenu et surtout d'ISF sont exemptes de tout reproche, et notamment vérifier que ses biens, à commencer par son patrimoine immobilier, ont été déclarés pour leur juste valeur. A défaut, il convient d'estimer combien pourrait coûter un redressement d'ISF, voire si le jeu en vaut la chandelle... »*

Le gouvernement n'a eu de cesse, depuis, de rassurer son « cercle d'amis » et de « rappeler aux services » avec force recommandations, que les remboursements à ce titre ne devaient pas impliquer systématiquement de contrôler les dossiers correspondants !!!

Cerise sur le gâteau à compter de 2009 les contribuables pourront « autoliquider » leur bouclier. En clair et sans trop caricaturer, un contribuable qui aurait 100000€ d'impôts à payer (si, si il y en a) annoncera qu'il ne paye que 50000€ après « avoir fait ses comptes ». Comme d'un autre côté il ne faut pas systématiquement contrôler, qu'il y a de moins en moins d'agents pour plus de charges et que le délai de reprise est de 3 ans, il y a de fortes chances pour qu'une bonne partie passe allègrement au travers de tout contrôle !

Maintenant, **parlons chiffres** nationaux et locaux pour bien savoir de quoi l'on parle.

**Au plan national**, lorsqu'on se plonge dans les chiffres, on constate qu'un peu plus de 230000 foyers français ont profité en 2008 du bouclier fiscal et que l'immense majorité, environ 200 000 foyers, sont des ménages modestes qui n'ont obtenu, en moyenne, qu'un peu plus de 700 euros. En revanche, pour les contribuables les plus riches, dont ceux assujettis à l'ISF, c'est le jackpot : les 1 000 foyers les plus riches qui ont bénéficié du bouclier fiscal ont touché aux environs de 250 000 euros de remboursement en moyenne. Des remboursements qu'ils toucheront chaque année. Ainsi, les 1 000 foyers les plus riches toucheront plus que les 200 000 modestes !!!

**Au plan local**, 3,5 millions d'euros, ça cause comme on dit, surtout si l'on considère qu'en Haute Garonne, comme ailleurs, une minorité se les partage quand le nombre de bénéficiaires pourrait laisser croire à des largesses sociales du gouvernement.

Un peu plus de 100 contribuables se partagent un « gâteau » de 3,5 millions d'euros dont plus d'un tiers bénéficie d'un remboursement inférieur à 1000€ soit 37,5%. En revanche, une dizaine « d'heureux élus » qui n'avaient pas acheté leurs valises pour la Suisse (Vuitton les valises ça va de soi !), soit à peine plus de 8%, se partagent un peu plus de 2 millions d'euros soit... 75% du montant total.

**Morale de l'histoire** : Avec le bouclier fiscal, il y a beaucoup de Français qui touchent peu, et peu de Français qui touchent énormément.

## Surendettement (déclaré) des particuliers en Haute Garonne en hausse et... beaucoup plus compliqué à régler !

Autoliquidation des cadeaux fiscaux pour les plus riches et parcours du combattant pour les plus faibles, ainsi va notre pays !!!

Une procédure devant la commission de surendettement c'est « en gros » : dépôt du dossier à la Banque de France – examen de la recevabilité – orientation du dossier – commission ou juge de l'exécution et plan conventionnel de règlement ou procédure de redressement personnel ou – négociation amiable – plan conventionnel de règlement ou procédure de redressement personnel – effacement partiel des dettes et réexamen ou clôture. Pour le délai de réponse, appelez le 0800000000 (1,20€ la minute) !!!

**En Haute Garonne** ça concerne plus de 2600 personnes par an avec une augmentation de 4% de 2006 à 2007 et une projection pour 2008 à 20% d'augmentation par rapport à 2007 soit plus de 3000 dossiers sans parler des situations non déclarées.

Pour vous donner une idée de ce dont on parle au niveau fiscal, un tiers des dossiers comporte une dette fiscale qui est la plus part du temps récente et de faible montant (taxe d'habitation, impôt sur le revenu de l'année,...). L'évolution du nombre de dossiers comportant des créances fiscales : 62 dossiers/mois en moyenne en 2005, 68 en 2006, 76 en 2007 et 92 en 2008. Y a comme un décalage !!!

UN JOUR, LE RÉVEIL...

